

Commission Paritaire Permanente des Retraités du 04/02/2020

Présents: C.Dufour; M.P.Devulder; C.Fromentin; J.Génovèse;
M.T.Houist; A.Szufa (Secrétaire).

Excusés: J.L.Bacry; H.Bérard; S.Carfantan; J.Forget.

Ordre du jour:

- point sur la réforme des retraites (avis du Conseil d'état, conséquence sur l'emploi, initiatives du SN)
- système différentiel (inscription dans les négociations 2020, notification de pension)
- point sur les négociations en cours (Secrétaire Général)
- organisation parution du Point Retraite
- questions diverses

L'ordre du jour est approuvé en séance.

En l'absence du Secrétaire Général, E.Gautron, membre du bureau national anime une partie de la réunion.

I Point sur la réforme des retraites.

E.Gautron résume le contenu des différentes Lettres de la Michodière sur le sujet, et en particulier l'impact de la création de la CNRU (caisse nationale du régime universel) sur l'organisation des CARSAT, mais aussi les fusions Régime Général et l'AGIRC/ARRCO. Il évoque la grande mobilisation dans les organismes, mais aussi dans les régimes complémentaires. Il fait part de l'amendement déposé tendant à conserver la personnalité morale des CARSAT.

Il précise la position ambivalente de la CFDT, absente lors de l'intersyndicale « cadres », mais très présente lors de l'intersyndicale « agents de direction ».

II Point sur les négociations en cours.

A Classification.

La poursuite de la négociation s'avère laborieuse, le projet

présenté par l'UCANSS n'évolue pas, il s'agit d'un déclassement de l'encadrement, et de la perte du statut. Environ 60% des cadres sont concernés et cela malgré le rajout de la grille E. La CFDT favorable au projet argumente par une augmentation des points de compétence de 7 à 9 points, uniquement pour les employés ainsi que pour le dernier niveau des employés une augmentation des points de compétence de 7 à 12 points, ce qui a pour effet un tassement des grilles employés/cadres. La prochaine négociation portera sur les UGECAM.

B Autres négociations.

Il annonce également que les négociations sur les salaires et la formation professionnelle n'ont rien apporté et que celle en cours concernant « l'aide aux aidants » risque le même sort, du fait que l'UCANSS ne souhaite aucun effort financier sur le sujet.

III Système différentiel.

La Secrétaire indique que dans le cadre de la préparation de cette réunion elle a demandé la communication du programme de négociation de l'UCANSS. A la lecture de ce document, ainsi que du calendrier de négociations du premier semestre, elle a fait deux constatations. La première, l'emploi du terme « indemnité différentielle » au lieu de retraite. La seconde, qu'aucune date de négociation n'était programmée au cours du premier semestre, par contre la date de la négociation annuelle figurait bien au planning. Elle a fait part de son mécontentement au Secrétaire Général, qui l'a jugé bien sévère.

E.Gautron concède que le terme « indemnité différentielle » n'est pas approprié et que la délégation du syndicat aurait dû être plus attentive, mais sur le programme détaillé figure bien le terme « système différentiel ». Il assure la CPP que le SN suit ce dossier avec beaucoup d'attention.

C.Fromentin précise qu'elle n'a reçu aucune notification de pension de la part de la Sté Prévère, et cela malgré ses nombreuses demandes.

Afin de présenter une réclamation, la secrétaire l'invite à lui

fournir en plus d'elle-même, les coordonnées de deux nouveaux retraités dans ce cas.

E.Gautron quitte la séance.

IV Organisation parution du point retraite.

La Secrétaire rappelle qu'après le Congrès les membres de la CPP ont souhaité se réorganiser, afin de récolter de l'information plus rapidement par la création d'une boîte mail spécifique. Malheureusement depuis, aucune parution en 2019, malgré l'actualité, elle regrette cette situation.

C.Fromentin rappelle les circonstances de cette situation, et évoque son expérience décevante d'avril 2019, où son numéro a été envoyé au secrétariat du SN, sans toutefois être diffusé. Le même phénomène a failli se reproduire en janvier, et la Secrétaire a dû intervenir pour s'assurer de la diffusion du Point Retraite.

Les membres de la Commission s'accorde sur une prochaine parution en avril 2020 avec diverses contributions des membres de la CPP.

V Questions diverses.

M.P.Devulder décrit les difficultés qu'elle rencontre avec la complémentaire santé, AGRR de Marseille, en matière de remboursement de la part complémentaire pour le forfait soins de cure thermale (montant en cause 400/500€). La Secrétaire l'invite à lui transmettre les documents relatifs à ces échanges afin qu'elle intervienne auprès de nos représentants à la complémentaire santé.

**PROCHAINE REUNION LE 26 MAI
2020**